

Les nouvelles d'ARCIZAC ADOUR



DÉCEMBRE 2024

En ce mois de décembre, l'ensemble des élus du conseil municipal vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

Finances et budget

Soucieux du devenir des personnels des collectivités locales, sous l'impulsion du sénat, le statut de ces agents évolue vers une meilleure reconnaissance de leurs compétences et de leur salaire. Les communes devront aussi participer aux cotisations prévoyances dès le 1^{er} janvier 2025, et en 2026 aux cotisations mutuelles de leurs agents.

Seulement, dans le même temps, les cotisations sociales ne font qu'augmenter, surtout en cette période où les gouvernements successifs cherchent par tous les moyens comment combler l'imposant déficit de notre pays en pointant régulièrement les collectivités locales. Cela se traduit concrètement par une hausse régulière de la coti-

sation employeur à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) et par un frein important des dotations de l'état : Dotation Globale de Fonctionnement, en premier lieu.

Dans ce contexte financier restreint, les élus d'Arcizac-Adour ne souhaitent toujours pas augmenter les impôts locaux. Cependant si les charges augmentent, les recettes stagnent et c'est pour cela que nous prenons plus de temps pour engager de nouveaux projets. Cela permet de refaire notre trésorerie et d'optimiser les demandes de subventions indispensables pour pouvoir investir.

Travaux



Suite à l'accident du pont au croisement des rues de Laspassade et du Pic du Jer, le devis (un peu plus de 10 000 €) pour sa réparation a été approuvé par les assureurs et les travaux seront réalisés par une entreprise spécialisée durant le premier trimestre 2025. Pour plus de sécurité, nous en profiterons pour légèrement élargir la voirie.

Les deux aires de jeux seront opérationnelles en janvier prochain. Les travaux ont duré plus longtemps que prévu car nous en avons profité pour reprendre l'aménagement du square du 19 mars 1962 qui se poursuivra en 2025.

Attention, l'accès aux aires de jeux est interdit tant que les clôtures ne sont pas installées.

De nombreux petits travaux seront aussi réalisés début 2025 :

- Restauration de la porte d'entrée de l'église par l'employé communal et certains élus.
- Installation de rampes sur le perron d'entrée de la salle des fêtes (1 188 €).
- Remplacement d'une grille sur un caniveau d'entrée d'un chemin rural route de Visker (1 536 €).
- Pour la remise en état du mobilier urbain de protection endommagé par l'accident au croisement de la RD 935 et de la RD 8 (Rue de l'Adour et Rue des Pyrénées), la commune a déposé plainte contre le responsable du sinistre et nous attendons les conclusions de la justice et de l'assureur.

Plan communal de sauvegarde

Pour répondre aux dispositions réglementaires et surtout assurer les missions de protection de ses populations, les élus vont rédiger ce premier trimestre 2025 notre Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Les conséquences du changement climatique, les risques sanitaires et technologiques font de la sécurité civile un enjeu majeur pour les collectivités territoriales en France. **En cas de situation d'urgence ou de catastrophe naturelle, il est essentiel que chaque commune soit prête à faire face et à protéger ses habitants. C'est dans ce contexte qu'a été mis en place le PCS, un outil de gestion de crise propre à chaque commune.**

Qu'est-ce qu'un PCS ?

Un plan communal de sauvegarde est un document qui répertorie les risques majeurs auxquels une commune peut être confrontée, ainsi que les mesures à prendre pour y faire face. Le PCS est donc un plan de prévention et de protection qui vise à assurer la sécurité des habitants en cas de crise.

Le PCS est un document essentiel qui assure la liaison entre les politiques locales de prévention des risques et la gestion des situations de crise. Il est doit être compatible avec le Plan Inter Communal de Sauvegarde qui sera élaboré par la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées.

Qui est responsable du PCS ?

Le maire est responsable de l'élaboration et de la mise à jour du PCS. Il est également en charge de la coordination et de l'activation du plan en cas d'événement majeur.

Cependant, le PCS ne peut pas fonctionner seul. La mise en place d'un réseau partenarial est essentielle pour garantir une bonne gestion de crise. Ainsi, le maire doit travailler en étroite collaboration avec les services de l'État (préfecture, SDIS, sécurité civile...), les associations locales et les citoyens pour assurer une réponse efficace et coordonnée.

À quoi sert un PCS ?

Il a pour objectif d'anticiper et de gérer au mieux les situations d'urgence dans la commune en mobilisant tous les acteurs locaux

Un PCS a plusieurs objectifs principaux :

- Effectuer le recensement des moyens disponibles pour la gestion de crise.
- Définir l'organisation et les missions des différents acteurs en situation d'urgence.
- Préparer et coordonner les actions des différents acteurs en cas de crise, qu'il s'agisse des services municipaux, des associations de sécurité civile ou encore des forces de l'ordre.
- Élaborer une stratégie de communication afin d'informer rapidement et efficacement la population en cas de crise. Il peut également comporter des plans d'évacuation ou de mise à l'abri, ainsi que des consignes de sécurité à suivre.
- Informer et sensibiliser la population aux risques majeurs présents sur le territoire de la commune.

Le PCS est donc un outil indispensable pour la gestion de crise au niveau communal. Il permet de mieux anticiper les situations d'urgence et de mobiliser efficacement tous les moyens nécessaires pour protéger la population. C'est à ce titre, par exemple pour les risques inondations, que certaines et certains d'entre vous seront plus précisément contactés.

Lorsqu'il sera validé par la préfecture, de nouvelles informations concrètes sur cet outil vous seront communiquées.



Vente de bois

Les personnes ayant acheté un lot lors de la dernière vente de bois sont priées de réaliser la coupe et l'évacuation du bois dans les meilleurs délais.

Activités récréatives

Arlette et Michèle, fidèles depuis la création des après-midi récréatifs du lundi, sont ravies d'accueillir à l'initiative d'Eveline, de nouveaux participants pour avant tout créer un lien social qui allie convivialité, partage, bonne humeur...

Scrabble, Rami, Rummiskub, belote, tarot ... sont les principales activités qui animent cette rencontre. Celles-ci peuvent évoluer en fonction des saisons, de la météo et du choix des participants.

Bienvenue à toutes celles et ceux qui le souhaitent !

Rendez-vous le lundi après -midi à 14h30 à la salle des fêtes (petite salle chauffée mise à disposition par la mairie).



Danses traditionnelles

Nous vous rappelons les ateliers danses traditionnelles tous les mercredis de 20 à 22h à la salle des fêtes, du débutant au danseur confirmé.

Spectacles à venir

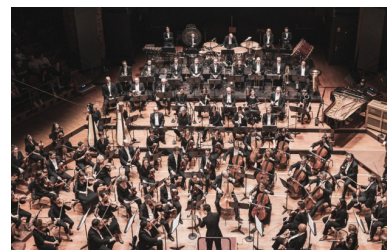
• **Orchestre national du Capitole**

Samedi 8 février 2025 à 19h au Parvis à Ibos.

Une navette gratuite depuis Arcizac-Adour sera mise en place.

L'orchestre national du Capitole de Toulouse, le chef d'orchestre Josep Pons et le pianiste Javier Perianes reviennent au Parvis pour célébrer le cent cinquantième de la naissance de Maurice Ravel. Un programme aux accents espagnols conclu par le formidable Boléro.

25 €, ou 10 € pour les étudiants, -26 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou de l'AAH.



• **Les Voyages de Peer Gynt**

Mercredi 12 mars à 18h la salle des fêtes d'Arcizac-Adour

Spectacle tous publics.

À partir du monument de la culture norvégienne, Les Cadets proposent une adaptation de Peer Gynt sous la forme d'un concert conté, interactif et familial dans une version originale pour récitant, baryton, soprano et accordéon.

8 €, ou 6 € pour les étudiants, -26 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou de l'AAH.

• **Rira bien qui rira - tentative de conférence sur le rire par Prosperine**

Mardi 25 mars à 20h30 à la salle fêtes d'Arcizac-Adour

En s'appuyant sur les réactions du public, Proserpine rebondit de rire en rire dans cette conférence hors norme qui fait mal aux zygomatiques. Qu'ils soient libérateurs, fous, jaunes ou hystériques, tous les rires sont permis !

8 €, ou 6 € pour les étudiants, -26 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou de l'AAH.



• **Giselle**

Jeudi 22 mai à 20h30 au Parvis à Ibos

Une navette gratuite depuis Arcizac-Adour sera mise en place.

Le metteur en scène suisse François Gremaud revisite avec humour et virtuosité le chef d'œuvre du ballet classique Giselle. Un spectacle facétieux et drôle avec Samantha van Wissen, immense interprète des chorégraphies d'Anne Teresa de Keersmaeker.

21 €, ou 10 € pour les étudiants, -26 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou de l'AAH.

Restez informé, inscrivez-vous à la newsletter !

La newsletter permet à la municipalité d'envoyer par mail les actualités et informations importantes concernant le village à ceux qui s'y sont préalablement inscrits (travaux, événements...). Rendez-vous sur www.arci-zac-adour.fr et entrez votre mail en bas de page.



L'agenda du village

26 janvier

Vœux du maire à la salle des fêtes du village à 11h30

2 février

Repas des aînés à la salle des fêtes du village à 12h

12 mars

Spectacle *Les voyages de Peer Gynt* à 18 h à la salle des fêtes

25 mars

Spectacle *Rira bien qui rira* à 20h30 à la salle des fêtes

8 mai

Cérémonie du 8 mai 1945 au monument aux morts à 11h30

24-25 mai

Fête du village organisée par Anim'Adour

14 juillet

Repas **le 13 juillet** devant la salle des fêtes à 19h

État civil

Mariages :

- Annick Jondreville et Nicolas Gérault le 7 décembre 2024

Décès :

- Marie Martin (épouse Carrère) le 11 juin 2024
- Monique Coulardeau (épouse Oliver) le 14 août 2024
- Brigitte Dieudé le 2 septembre 2024

Naissances :

- Eliot Hernandez le 3 janvier 2024
- Mayan Charrier le 4 mars 2024
- Zia Verdier le 19 mars 2024
- Ninon Dulac le 26 avril 2024
- Mathilde Rego Morgado le 11 septembre 2024
- Clémence Parade le 6 novembre 2024

Joyeuses fêtes !